Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	42-7820-6	**Numéro de version:**	3.00
Date de révision:	07/07/2026	**Annule et remplace la version du :**	10/03/2023

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Perfect-It™ Random Orbital Compound PN34130E, PN34131E, PN34132E

Numéros d'identification de produit

UU-0115-2747-8	UU-0115-2823-7	UU-0115-2828-6
7100265273	7100264084	7100264095

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit abrasif

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.
La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

CLASSIFICATION:
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque		701-048-1	<= 0,5
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	911-418-6	< 0,0015
Anhydride maléique	108-31-6	203-571-6	<= 0,001

MENTIONS DE DANGER:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information requise selon le Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides :
Contient un produit biocide (conservateur): C(M)IT/MIT (3:1).

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	50 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	(N° CE) 923-037-2	15 - 20	Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304 EUH066
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	5 - 15	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	(N° CE) 926-141-6	1 - 5	Tox.aspiration 1, H304 EUH066
Huile minérale blanche (pétrole)	(N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8	1 - 5	Tox.aspiration 1, H304
Glycérol	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	< 3	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	(N° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8	< 2	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Huile de ricin	(N° CAS) 8001-79-4 (N° CE) 232-293-8	< 2	Substance non classée comme dangereuse
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	(N° CE) 701-048-1	<= 0,5	Skin Sens. 1B, H317
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	< 0,0015	EUH071 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 Nota B Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 2, H310

Anhydride maléique	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6	<= 0,001	EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. resp. 1, H334 Sens. de la peau 1A, H317 STOT RE 1, H372

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Anhydride maléique	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6	(C >= 0.001%) Sens. de la peau 1A, H317
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	(C >= 0.6%) Corr. cutanée 1C, H314 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 0.6%) Lésions oculaires 1, H318 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.0015%) Sens. de la peau 1A, H317

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter l'inhalation des poussières émises lors des opérations de découpe, sablage ou meulage. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	VME Suisse	VLEP(fraction inhalable)(8 heures): 5 mg/m3; VLCT(poussières inhalables)(15 min): 5 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Anhydride maléique	108-31-6	VME Suisse	VLEP(vapeurs et aérosols)(8 heures):0.4mg/m3(0.1 ppm);VLCT(vapeurs et aérosols)(15 minutes):0.4 mg/m3(0.1 ppm)	C
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	VME Suisse	VME(exprimé comme poussière alvéolaires)(8 heures):3 mg/m3;VME(poussière respirable et/ou fumée)(8 heures):3 mg/m3;VME(fumée et poussières alvéolaires)(8 heures):3 mg/m3;VME(exprimé en Al, poussières inhalables)(8 heures):3 mg/m3;VLE(poussière respirable et/ou fumée)(15 min.):24 mg/m3;VLE(fumée et poussières alvéolaires)(15 min./4X):24 mg/m3	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	VME Suisse	VLEP (fraction inhalable) (8h): 0.2 mg/m3; VLCT (fraction inhalable) (15 min): 0.4 mg/m3	C
Glycérol	56-81-5	VME Suisse	VLEP (fraction inhalable) (8h) 50 mg/m3; VLCT(fraction inhalable) (15 minutes):100 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	VME Suisse	TWA(inhalable fraction)(8 hours):5 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	VME Suisse	VLEP (vapeur) (8 heures) : 350 mg/m3(50 ppm); VLEP (aérosols) (8 heures) : 5 mg/m3; VLCT (vapeur) (15 minues) : 700 mg/m3(100 ppm)	

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Suisse VBT valeurs	Aluminium	Créatinine dans les urines	c	50 ug/g	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
Exposition de longue durée: après

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:
Aucun requis.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.
Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc butyle	>.3	=> 8 heures
Elastomères fluorés	>.3	=> 8 heures
Caoutchouc nitrile.	>.3	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Emulsion
Couleur	blanc
Odeur	Pas de données de tests disponibles.
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	*Pas de données de tests disponibles.*
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	8,2 - 8,7
Viscosité cinématique	29 412 - 40 201 mm²/s
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	0,995 - 1,02 g/cm3
Densité relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Hydrocarbures	Non spécifié
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. La poussière formée pendant la découpe, l'abrasion, le sablage ou l'usinage, peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. La poussière formée par la découpe, le sablage, l'abrasion, ou l'usinage peut causer une irritation des yeux.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation -		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l

	Vapeur(4 h)		
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Glycérol	Cutané	Lapin	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Glycérol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Huile de ricin	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000
Huile de ricin	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rat	LD50 9 000 mg/kg
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Ingestion	Rat	LD50 > 5 385 mg/kg
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Cutané	Lapin	LD50 87 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,171 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	LD50 40 mg/kg
Anhydride maléique	Cutané	Lapin	LD50 2 620 mg/kg
Anhydride maléique	Ingestion	Rat	LD50 1 030 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Moyennement irritant
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Aucune irritation significative
Glycérol	Lapin	Aucune irritation significative
Huile de ricin	Humain	Irritation minimale.
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Lapin	Irritation minimale.
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7]	Lapin	Corrosif

et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)		
Anhydride maléique	Homme et animal	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Aucune irritation significative
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Moyennement irritant
Glycérol	Lapin	Aucune irritation significative
Huile de ricin	Lapin	Moyennement irritant
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Lapin	Moyennement irritant
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif
Anhydride maléique	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Non-classifié
Huile minérale blanche (pétrole)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Glycérol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Huile de ricin	Humain	Non-classifié
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Humain	Non-classifié
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Souris	Sensibilisant
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Sensibilisant
Anhydride maléique	Multiples espèces animales.	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Anhydride maléique	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	In vitro	Non mutagène
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	In vivo	Non mutagène
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	In vitro	Non mutagène

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	In vitro	Non mutagène
Huile minérale blanche (pétrole)	In vitro	Non mutagène
Huile de ricin	In vitro	Non mutagène
Huile de ricin	In vivo	Non mutagène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	In vitro	Non mutagène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	In vivo	Non mutagène
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	In vitro	Non mutagène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Anhydride maléique	In vivo	Non mutagène
Anhydride maléique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Huile minérale blanche (pétrole)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Huile minérale blanche (pétrole)	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Glycérol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5,2 mg/l	Pendant l'organogenèse
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 génération
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 génération
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL	2 génération

		développement		2 000 mg/kg/jour	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 1 125 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Gestation information lactation
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Anhydride maléique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 55 mg/kg/jour	2 génération
Anhydride maléique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 55 mg/kg/jour	2 génération
Anhydride maléique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 140 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Anhydride maléique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 2,6 mg/l	13 semaines

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation	Coeur | Foie | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 10,4 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,5 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 100 mg/kg/jour	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 381 mg/kg/jour	90 jours
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Foie | système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 336 mg/kg/jour	90 jours
Glycérol	Inhalation	Système respiratoire | Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,91 mg/l	14 jours
Glycérol	Ingestion	Système endocrine |	Non-classifié	Rat	NOAEL	2 années

		système hématopoïétique | Foie | Rénale et / ou de la vessie			10 000 mg/kg/jour	
Huile de ricin	Ingestion	Coeur | système hématopoïétique | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 4 800 mg/kg/jour	13 semaines
Huile de ricin	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Souris	NOAEL 13 000 mg/kg/jour	13 semaines
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 4 000 mg/kg/jour	13 semaines
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	24 semaines
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	Ingestion	système hématopoïétique | Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | Foie | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	35 jours
Anhydride maléique	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,0011 mg/l	6 Mois
Anhydride maléique	Inhalation	Système endocrine | système hématopoïétique | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | Foie | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,0098 mg/l	6 Mois
Anhydride maléique	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 55 mg/kg/jour	80 jours
Anhydride maléique	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 250 mg/kg/jour	183 jours
Anhydride maléique	Ingestion	Coeur | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	183 jours
Anhydride maléique	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	80 jours
Anhydride maléique	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 60 mg/kg/jour	90 jours
Anhydride maléique	Ingestion	la peau | Système endocrine | système immunitaire | des yeux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	80 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration
Huile minérale blanche (pétrole)	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	1 000 mg/l
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	1 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	N/A	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>100 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>1 000 mg/l

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	1 000 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EL50	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LL50	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEL	>100 mg/l
Glycérol	56-81-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	54 000 mg/l
Glycérol	56-81-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 955 mg/l
Glycérol	56-81-5	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	10 000 mg/l
Huile de ricin	8001-79-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Huile de ricin	8001-79-4	Bactéries	Composant analogue	16 heures	NOEC	10 000 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	204 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	11 800 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	512 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	609,98 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC10	>10 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	26 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	16 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	105 mg/l
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL10	40 mg/l

Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	0,91 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	5,7 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Copepod	Expérimental	48 heures	EC50	0,007 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	0,0199 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,027 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,19 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	0,3 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6]	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,099 mg/l

(3:1)						
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	48 heures	NOEC	0,00049 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Vairon de Fathead	Expérimental	36 jours	NOEL	0,02 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,004 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,004 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	44,6 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	75 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Algues vertes	Produit d'hydrolyse	72 heures	ErC50	74,4 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Puce d'eau	Produit d'hydrolyse	48 heures	EC50	93,8 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Algues vertes	Produit d'hydrolyse	72 heures	ErC10	11,8 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	31.3 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	69 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Glycérol	56-81-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en	63 %BOD/ThOD	OCDE 301C

				oxygène		
Huile de ricin	8001-79-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	64 %BOD/ThOD	OCDE 301D
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	14 jours	Déplétion du carbone organique	89 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation	19 jours	Déplétion du carbone organique	96 % Suppression de carbone organique dissous COD	similaire au test OCDE 301E
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	342 jours (t 1/2)	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	14.4 heures (t 1/2)	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	≤1.8 jours (t 1/2)	
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	23 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	62 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	> 60 jours (t 1/2)	
Anhydride maléique	108-31-6	Produit d'hydrolyse Biodégradation	25 jours	évolution dioxyde de carbone	>90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Anhydride maléique	108-31-6	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	0.37 minutes (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	923-037-2	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	> 4	
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes,	926-141-6	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

cycliques, < 2% aromatiques		insuffisantes pour la classification				
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycérol	56-81-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.75	simlaire à l'OECD 107
Huile de ricin	8001-79-4	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7	Catalogic™
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.9	simlaire à l'OECD 305
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.9	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	< 1	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	54	OECD305-Bioconcentration
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.4	
Anhydride maléique	108-31-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2.61	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Glycérol	56-81-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite™
Huile de ricin	8001-79-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 000 000 000 l/kg	Episuite™
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque	701-048-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	<316 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
12 01 09* Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 26%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l’importateur officiel de ce produit dans l’Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences

réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch